

Sujet : [INTERNET] ENQUETE PUBLIQUE MALAGA

De : samchant <samchant@orange.fr>

Date : 30/05/2022 21:55

Pour : pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Veillez trouver, ci-joint, mes observations concernant l'enquête publique "Malaga" sur Aubignosc.

Je vous en souhaite bonne réception,

Chantal SAMAT - Le Forest d'Aubignosc

— Pièces jointes :

MALAGA OBSERVATIONS.docx

30 octets

A l'attention de Monsieur Yves-Loïc Kervegant,
Commissaire Enquêteur,

Objet : Avis d'enquête publique conjointe relative à une demande d'autorisation de défrichement et de construire un parc photovoltaïque sur la commune d'Aubignosc au lieu-dit « Malaga »

Monsieur,

Après une première enquête publique liée au PLU et un rapport défavorable du commissaire enquêteur avec une centaine d'observations, le projet court toujours.

Aussi, je suis totalement opposée à ce projet Malaga et vous expose mes raisons.

Si ce parc voit le jour, c'est tout un territoire qui sera sinistré sur la montagne de Lure. Il se situera dans une zone où il existe déjà une carrière, une ligne haute tension, une conduite de gaz et le parc photovoltaïque de Chateauneuf Val St Donat.

Alors que d'autres solutions sont possibles :

- Aménager les toitures industrielles et/ou privées, utiliser des sites anthropisés,
- Etudier d'autres sites sur l'ensemble de la communauté de communes pour un projet plus discret et adapté,
- Créer un projet citoyen avec l'ensemble de la population du village pour que chacun devienne actif et apporte sa pierre à l'édifice face au réchauffement climatique,
- Diminuer les besoins en énergie.

A noter qu'il existe déjà un projet de parc photovoltaïque sur la commune Les Crouzourets situé dans une zone reculée et appropriée.

LA VISIBILITE

Les habitants du Forest d'Aubignosc auront une vue directe sur le parc Malaga puisqu'il se situera face au Hameau du Forest et sera également visible depuis 7 communes alentours.

L'AMENAGEMENT DU TERRITOIR

Il y a incohérence. En effet, à gauche de la D951, interdiction d'agrandir les habitations car zone agricole, ça se comprend. A droite de ladite route, en revanche, on peut modifier le PLU et construire un parc solaire en plein maquis, s'acharner sur Lure en toute légalité. Là, je ne comprends pas.

De plus, nous sommes les premiers observateurs du terrain. En effet, à chaque pluie, le ruissellement est si important qu'il ralentit le trafic sur une route déjà très dangereuse. Même si l'opérateur prévoit des travaux de captage ou de drainage des eaux de pluie, seront-ils suffisants ? La nature du terrain est-elle adaptée ?

Au niveau de l'implantation du parc, la réverbération du soleil sera importante et la dangerosité qu'elle impliquera risque de se répercuter sur la conduite des automobilistes. Le trafic routier est grandissant sur ce secteur. N'ajoutons pas d'autres facteurs de risques, c'est inutile.

Techniquement, au niveau de l'implantation du projet, nouvelle incohérence : L'orientation Est n'optimise en rien le rendement du parc et l'inclinaison de la pente à 20 % est trop forte puisqu'il faudrait 10 % maximum. Est-ce bien raisonnable ?

Les opérateurs s'acharnent sur les montagnes non pas pour développer les énergies renouvelables mais pour gagner de l'argent. C'est leur principal souci. Ils sont opportunistes. Le problème c'est qu'ils sont tellement nombreux à vouloir s'implanter et avoir de la visibilité que l'environnement s'en trouvera rapidement envahi. La montagne de Lure fait 40 km de long. Ainsi, nous pourrions observer un parc tous les kilomètres si l'ensemble des projets aboutissait !

LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Sur le plan de la citoyenneté, ce projet divise déjà : le village d'Aubignosc compte 2/3 de la population et le Hameau du Forest d'Aubignosc 1/3. Il est évident que ce projet sera « sous les fenêtres » des habitants du Forest. Facile pour les habitants d'Aubignosc de l'accepter, de parler de participation citoyenne pour lutter contre le réchauffement climatique. Mais pour les habitants du hameau du Forest, leur demander d'apprécier un horizon fait de panneaux solaires alors qu'ils avaient une vue sur la montagne de Lure est inacceptable. De plus, qu'en sera-t-il de la dévaluation du prix de leur maison et/ou terrain ?

Communication

Pour quelles raisons l'avis d'enquête publique a été affiché uniquement sur le village d'Aubignosc alors qu'au Forest, il y a également des panneaux communaux ?

Le rôle d'une équipe municipale n'est-il pas de rassembler, communiquer, aller à la rencontre de tous les administrés ? D'autant qu'un tel projet engage la population pour des décennies. De plus, il faut rappeler que le projet initial était sur 50 hectares de panneaux, il y a de quoi s'inquiéter.

En 2018, à l'annonce du projet aux vœux, nous attendions une réunion publique d'informations qui n'a jamais eu lieu.

Pas de dialogues, d'échanges. La société RES est venue présenter son projet lors d'une journée d'informations en octobre avec des présentations et photos qui minimisaient au maximum l'impact visuel du projet.

En juillet 2021, lorsque le projet a été approuvé en conseil municipal, aucun dialogue possible en fin de séance.

La population se trouve non seulement passive et 1 habitant sur 3 en subira les conséquences. L'échange aurait pu donner naissance à un réel projet commun, citoyen et engagé comme il en existe déjà.

Pour conclure, on peut remarquer qu'il y a pénurie de nature puisque la politique des villes se tourne inexorablement vers le développement des espaces naturels : murs végétalisés sur les parkings, création de mini-forêts, jardins sur les toits pour développer la biodiversité. Alors pourquoi on urbanise le maquis provençal ?

Qui sont-ils pour décider qu'un territoire protégé hier ne le soit plus demain ? Le besoin économique justifie-t-il tous les moyens ? Nous sommes garants de la planète, c'est nous qui l'avons mise dans cet état. Changeons de comportements et mettons-nous au service de la nature et pas le contraire.

Je vous remercie de l'attention portée à ce courrier.

Cordialement,

Chantal SAMAT

